



Les échanges commerciaux avec le Japon et le traité de libre échange (Jefta)

Le Jefta est entré en vigueur au 1^{er} février 2019 entre l'UE et le Japon. Il vise à instaurer, à terme, une zone de libre échange quasi-totale entre 2 zones à développement économique élevé, réalisant près de 40 % des échanges mondiaux. Avant la mise en œuvre du Jefta, près de 40 % de la valeur des importations françaises en provenance du Japon était déjà libre de droits de douanes (respectivement près de 60 % des exportations françaises vers le Japon). Au 1^{er} février 2019, un tiers supplémentaire de la valeur des importations est exonéré (28 % à l'exportation). Les autres produits, jugés sensibles, bénéficieront d'un démantèlement progressif de leur taxation : en premier lieu, l'automobile pour les importations européennes et l'agroalimentaire pour celles du Japon.

Le volet tarifaire du Jefta pourrait avoir des effets dès cette année sur le commerce extérieur français et les 11 000 entreprises exportant vers le Japon. Pour autant, sur certains produits (vins, fromages, bagagerie), la France se situe sur une gamme de compétitivité hors prix et les volets non tarifaires de l'accord Jefta semblent, dans ce cas, plus importants. En ce qui concerne les importations françaises, outre les effets sur les produits de l'industrie automobile, certains produits japonais pourraient également profiter des exonérations de droits de douane (motos, appareils photographiques, pianos). Mais le Jefta porte aussi sur des produits quasi-exclusivement importés du Japon (moteurs hors-bord, révélateurs photographiques) pour lesquels la situation ne devrait pas changer.

Le Jefta crée la plus grande zone de libre échange

Le Jefta (*Japan-EU free trade agreement*) est entré en vigueur le 1^{er} février 2019. Son volet commercial vise à instaurer, à terme, une zone de libre échange de marchandises quasiment totale entre l'Union européenne (UE) et le Japon.

Du point de vue tarifaire, le Jefta supprime les droits de douane sur la plupart des produits échangés. Beaucoup ont été démantelés immédiatement, dès l'entrée en vigueur de l'accord. D'autres, jugés sensibles par les parties, sont démantelés progressivement selon des calendriers allant de trois à quinze ans. Notamment, le Japon échelonne les démantèlements sur les produits agroalimentaires quand l'Europe diminue progressivement les droits de douane sur les véhicules automobiles.

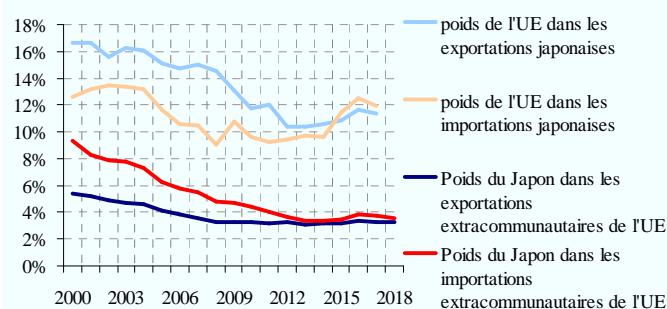
Par ailleurs, le Jefta est un accord très global qui dépasse les seuls aspects tarifaires. Il intègre, entre autres, la mise en œuvre de procédures d'autorisations simplifiées en matières sanitaire et phytosanitaire, le respect des règles techniques internationales dans l'automobile ou la protection d'indications géographiques européennes.

Le Japon pèse peu dans les flux commerciaux de l'UE ...

Alors qu'il est le 4^{ème} acteur du commerce mondial, le poids du Japon dans les échanges extracommunautaires de l'UE est modeste. En 2018, il représente 3 % des exportations européennes et se place au 7^{ème} rang des clients extracommunautaires, très loin derrière les Etats-Unis (21 %) et la Chine (11 %). Avec 4 % des importations de l'UE, il se situe au 6^{ème} rang des fournisseurs extracommunautaires (contre 20 % pour la Chine et 14% pour les Etats-Unis). Après une forte érosion de la place du Japon dans les échanges de l'UE entre 2000 et 2014, son poids se stabilise depuis (graphique 1).

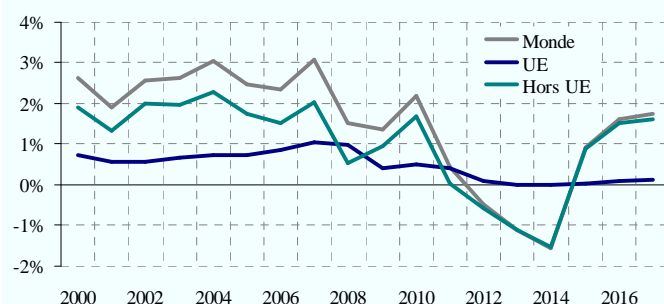
À l'inverse, l'UE est un partenaire de premier plan dans les relations commerciales du Japon. Les 28 États membres de l'UE fournissent près de 12 % des achats japonais. L'UE est le second fournisseur du Japon, quoique loin derrière la Chine (25 % des importations japonaises). C'est également le troisième client du Japon avec 11 % des exportations japonaises, derrière les Etats-Unis et la Chine (19 % chacun). Après un net recul, la place de l'UE dans le

1. Place de l'UE dans les flux commerciaux du Japon et inversement



Source : CEPII-Chelem et Eurostat

2. Solde commercial du Japon par zone géographique, rapporté au PIB



Source : CEPII-Chelem et Eurostat

commerce extérieur japonais augmente nettement depuis 2014, notamment en tant que fournisseur du Japon.

... mais le Japon réalise un excédent commercial avec l'UE

Malgré cet apparent déséquilibre de l'importance relative des partenaires, le Japon affiche un excédent commercial chronique avec l'UE (graphique 2). Jusqu'en 2008, le Japon était largement excédentaire dans ses échanges avec l'UE (35 milliards annuels en moyenne). Depuis 2013, le solde commercial entre ces deux zones tend à se rééquilibrer. En 2018, les flux entrants et sortants entre ces deux zones sont très proches : 65 milliards d'exportations de l'UE vers le Japon, contre 70 milliards d'importations.



Prédominance de l'automobile et de la pharmacie parmi les achats du Japon en provenance de l'UE

Si les importations japonaises se composent en grande partie de *produits énergétiques* (24 % en 2017), l'UE n'est naturellement pas positionnée sur ce segment, ni sur celui des *biens intermédiaires*. Pour les *produits informatiques* (22 % des importations japonaises), la Chine arrive nettement en tête parmi les fournisseurs du Japon, mais l'UE y trouve cependant un débouché important (graphique 3).

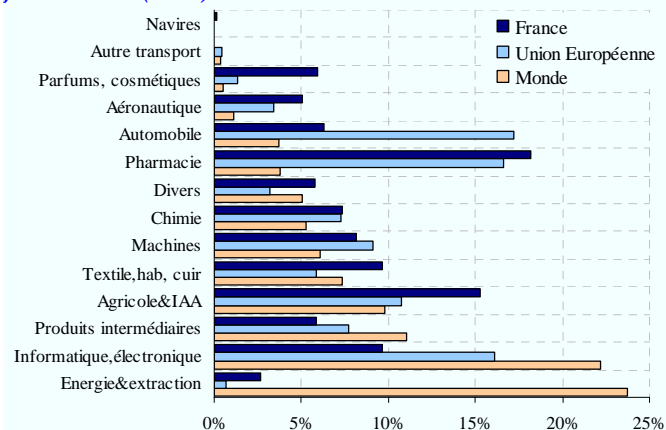
À l'inverse, les importations d'*automobiles* et de *produits pharmaceutiques* (à peine 4 % des achats du Japon) proviennent à plus de 50 % de l'UE et représentent chacune 17 % des ventes de l'UE au Japon. Pour les *produits agricoles et agroalimentaires*, le Japon est très dépendant de l'extérieur : c'est le 2^{ème} importateur mondial de viandes et poissons, qui constituent plus de 40 % de ses achats agroalimentaires, loin devant les boissons (7 %) et les produits laitiers (6 %). L'UE est bien placée pour ces produits. C'est aussi un fournisseur privilégié de *chimie* et de *machines* ainsi que d'*aéronautique*, même si ce dernier segment pèse peu dans les achats japonais.

Des exportations japonaises peu diversifiées

Les exportations japonaises vers l'UE, quant à elles, sont centrées sur quelques produits (graphique 4), notamment ceux de *l'informatique et l'électronique* (22 % des ventes du Japon), *l'automobile* (22 %) et les *machines industrielles et agricoles* (17 %). Pour ces trois produits, correspondant aux besoins de pays à développement économique élevé, l'UE est un débouché privilégié.

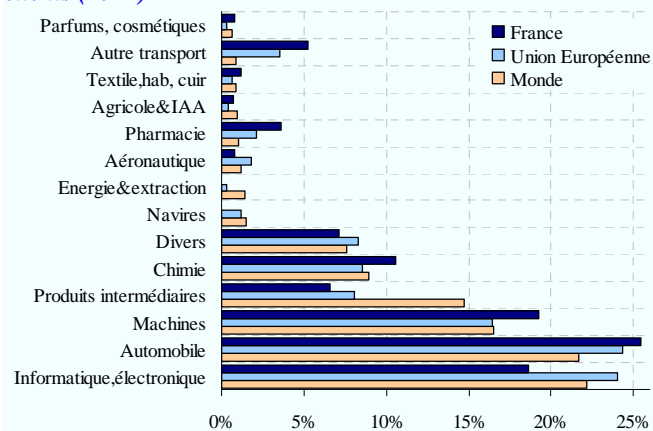
L'UE représente par exemple 24 % du débouché *informatique et électronique* japonais (électronique embarqué, appareils de mesure, appareils photo). Elle est également le principal client du Japon pour les *autres moyens de transport*, essentiellement des motocycles : le ¼ des importations de l'UE provient du Japon. En revanche, pour les *produits intermédiaires*, qui s'insèrent d'avantage dans un processus industriel, l'Europe n'est pas un client privilégié, sauf pour les *produits chimiques*.

3. Structure par produit des importations du Japon selon les fournisseurs (2017)



Source : Cepii-Chelem

4. Structure par produit des exportations du Japon selon les clients (2017)



Source : Cepii-Chelem

Le Japon et l'UE échangent des produits manufacturés à teneur technologique plutôt élevée

Le Japon représente une population de 127 millions d'habitants pour un PIB de 4 900 milliards de dollars, soit environ deux fois la France et le quart de l'ensemble de l'UE. Les niveaux de vie des deux zones sont relativement homogènes : le PIB en parité de pouvoir d'achat est très proche (tableau).

Le Japon, avec 4,4 % des exportations mondiales et 4,1 % des importations mondiales, est le 4^{ème} pays en terme de flux commerciaux derrière la Chine, les États-Unis et l'Allemagne. Cependant, comme la plupart des intervenants historiques du commerce mondial, il voit ses parts de marché se réduire, notamment au profit de la Chine. Depuis 2000, il a perdu 3,5 points de pourcentage en tant qu'exportateur mondial et 2 points en tant qu'importateur. Tous pays partenaires confondus, la balance commerciale japonaise est excédentaire, sauf entre 2012 et 2014 du fait du creusement de son déficit énergétique, en lien avec la flambée des cours du pétrole. L'excédent japonais était de l'ordre de 85 milliards de dollars en 2017.

L'essentiel des besoins en biens des deux zones se porte sur les produits manufacturés (2/3 pour le Japon et 3/4 pour l'UE) et les poids des produits agricoles et agroalimentaires dans les importations sont relativement comparables (10 %, voir graphique ci-dessous). Cependant, le poids des importations de produits énergétiques et extractives est un peu plus important au Japon (1/4) que pour l'UE (1/10). Par ailleurs, celui des biens à haute teneur technologique (aéronautique, pharmacie, informatique, voir (*) infra) est également plus important que celui de l'UE, cette dernière important plus de biens à technologie moyennement élevée (automobiles et machines).

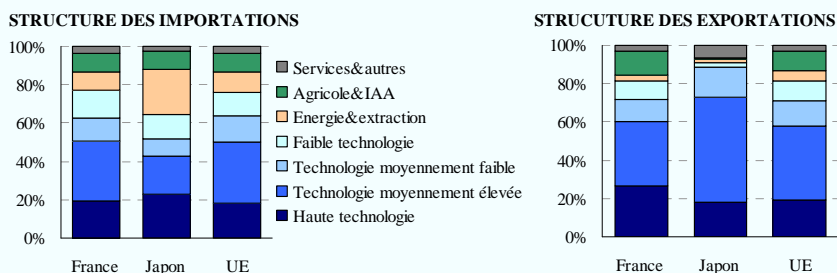
À l'exportation, les produits manufacturés représentent 90 % des exportations japonaises et 80 % des exportations européennes. Toutefois, le Japon exporte plus de produits à teneur technologique moyennement élevée et quasiment pas de produits agricoles et agroalimentaires alors que ces derniers composent 10 % des exportations de l'UE.

Données générales de cadrage

	France	Japon	UE (*)	Etats-Unis	Chine
Population (millions d'hab) ¹	65	127	513	326	1 390
PIB (milliards de dollars) ¹	2 588	4 873	17 325	19 485	12 015
PIB-PPA (dollar/hab) ¹	44 081	42 942	41 339	59 792	16 696
Part dans les exportations mondiales de biens ²	3,3%	4,4%	12,8%	9,7%	14,2%
Rang à l'exportation ²	7	4	-	2	1
Part dans les importations mondiales de biens ²	3,7%	4,1%	12,4%	14,7%	11,3%
Rang à l'importation ²	6	4	-	1	2

Sources : (1) FMI, (2) UN-Comtrade, (*) Hors commerce intracommunautaire

Structure des échanges par produits selon le niveau de technologie (*)



Cepii-Chelem- (*) voir définition des niveaux de technologie ici : http://www.cepii.fr/DATA_DOWNLOAD/chelem/4techno.pdf



La structure des importations françaises depuis le Japon diffère peu de celle des importations européennes...

En 2018, les importations françaises en provenance du Japon atteignent 10,1 milliards d'euros tandis que les exportations s'établissent à 6,6 milliards. Au cours des cinq dernières années, les flux commerciaux avec le Japon ont été relativement stables.

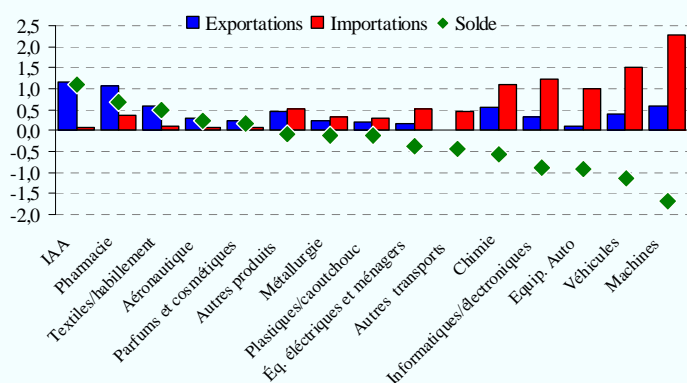
La structure des importations françaises depuis le Japon est sensiblement la même que celle des importations de l'ensemble de l'UE (graphique 4). Les produits de l'*automobile* représentent à eux seuls un quart des importations. *Les machines* et *les produits informatiques et électroniques* représentent chacun quasiment 20 % des achats chacun. *La chimie* (11 %) et *les autres moyens de transport* (motocycles) complètent le panier d'importations.

... alors que celle des exportations diffère davantage

Côté exportations, la structure des ventes françaises au Japon diffère de celle des exportations de l'ensemble des pays de l'UE (graphique 3). Si la *pharmacie* représente également le premier produit français d'exportation vers le Japon (18 % des exportations en 2018), la France apparaît particulièrement bien positionnée sur *les produits agricoles et agroalimentaires* (y compris *les boissons*, notamment le vin) ainsi que sur les produits « de luxe » : *parfums et cosmétiques* et *textile-habillement-cuir*. Elle porte également une part importante des exportations *aéronautiques* issues de la production coordonnée européenne (Airbus). À l'inverse, les exportations de produits automobiles (*véhicules et équipements*) ne représentent que 6 % des exportations françaises contre 17 % pour l'ensemble de l'UE et *les produits informatiques et électroniques* seulement 10 % (contre 16 % pour l'UE).

Le solde bilatéral franco japonais s'établit à - 3,4 milliards d'euros. Les soldes par produit apparaissent particulièrement marqués (graphique 5). Le solde est positif pour les *IAA*, la *pharmacie*, le *textile-habillement-cuir*, l'*aéronautique* et *les parfums et cosmétiques* ; il est négatif pour la plupart des autres produits et, notamment, pour *les machines*, *les produits automobiles*, *les équipements électriques et électroniques* et, dans une moindre mesure, pour *la chimie*.

5. Flux et soldes commerciaux par produit entre la France et le Japon (2017, en milliards d'euros)



Source : DGDDI

Le poids du Jefta dans les échanges franco-japonais

En 2018, avant la mise en œuvre du Jefta, 62 % de la valeur des exportations françaises à destination du Japon était déjà exemptée de droits de douanes, contre 41 % de la valeur des importations françaises depuis le Japon (tableaux 6 et 7).

La mise en œuvre du Jefta a pour effet d'exonérer immédiatement un montant supplémentaire de 28 % d'exportations françaises et de 33 % d'importations bilatérales avec le Japon. Les autres produits, jugés économiquement sensibles par chacune des deux zones, font l'objet d'un démantèlement progressif, qui s'échelonne entre trois et quinze ans.

6. Répartition du montant des importations françaises en provenance du Japon, selon les accords tarifaires du Jefta

(Année 2018) Nomenclature agrégée A38 et A129	Non taxées	01/02/2019		Structure des importations
		immédiat	partiel	
Machines (A38/CK)	57%	24%	20%	24%
Véhicules (A129/C29A)	0%	13%	87%	15%
Produits informatiques... (A38/CI)	86%	8%	7%	12%
Équipements auto (A129/C29B)	13%	84%	3%	12%
Chimie (A129/C20A+C20C)	30%	57%	13%	11%
Équip électriques et ménagers (A38/CJ)	69%	26%	5%	6%
Autres matériels de transport (A129/C30B+C30E)	0%	7%	93%	5%
Produits manufacturés divers (A38/CM)	54%	45%	1%	4%
Plastiques et caoutchouc (A38/CG)	25%	47%	28%	3%
Produits pharmaceutiques (A38/CF)	86%	14%	0%	3%
Produits de la métallurgie (A38/CH)	23%	64%	13%	2%
Autres produits	34%	59%	7%	4%
Total	41%	33%	26%	100%

Source : DGDDI

7. Répartition du montant des exportations françaises à destination du Japon, selon les accords tarifaires du Jefta

(Année 2018) Nomenclature agrégée A38 et A129	Non taxées	01/02/2019		Structure des exportations
		immédiat	partiel	
Produits pharmaceutiques (A38/CF)	98%	2%	0%	15%
Boissons (A129/C11Z)	8%	86%	7%	10%
Aéronautique (A129/C30C)	98%	0%	2%	10%
Chimie (A129/C20A+C20C)	31%	69%	0%	9%
Textiles/habillement/cuir (A38/CB)	1%	43%	57%	9%
Produits des IAA (A38/CA hors boissons)	7%	40%	53%	8%
Machines (A38/CK)	100%	0%	0%	7%
Produits informatiques... (A38/CI)	100%	0%	0%	6%
Produits manufacturés divers (A38/CM)	58%	42%	1%	5%
Véhicules (A129/C29A)	100%	0%	0%	4%
Parfums et cosmétiques (A129/C20B)	98%	2%	0%	4%
Produits de la métallurgie (A38/CH)	74%	26%	0%	4%
Plastiques et caoutchouc (A38/CG)	45%	55%	0%	3%
Autres produits	85%	13%	2%	6%
Total	62%	28%	10%	100%

Source : DGDDI

Dès février 2019, la part des achats français au Japon exonérés de droits de douane passe de 41 % à 74 %

Pour *les produits informatiques et électroniques* ainsi que pour *les produits pharmaceutiques*, la disparition des barrières tarifaires à l'entrée de l'UE en provenance du Japon ne devrait modifier que très marginalement les importations françaises. En effet, celles-ci étaient déjà très majoritairement exonérées avant l'accord (86 %, voir tableau 6). Dans une moindre mesure, il en va de même pour *les équipements électriques et ménagers* (69 %) dont les importations s'inscrivent en nette baisse depuis 10 ans (- 5 % en moyenne annuelle) : l'Allemagne et les Pays-Bas constituent le point d'entrée privilégié en Europe pour ces industries et leurs balances commerciales seraient plus directement concernées.

Pour *les machines industrielles et agricoles*, le montant des importations françaises exonérées dès le 1^{er} février 2019 passe de 57 % à 80 %. Si les premiers fournisseurs de la France restent de loin l'Allemagne (25 %) et l'Italie (13%), cette exonération pourrait renforcer la place du Japon (5 % des importations) face à ses principaux concurrents extracommunautaires : la Chine (8%) et les États-Unis (6%). Pour autant il existe, parmi ces produits, des marchés de niche comme les moteurs hord-bord : le Japon fournissant la quasi-totalité de ces produits, les effets des exonérations tarifaires pourraient être assez limités.

La disparition des droits de douane porte également sur une part importante des produits de la *métallurgie* (64 %), des *produits manufacturés divers* (45 %) et d'une série d'*autres produits* (59 %) en provenance du Japon, par exemple la bijouterie. Elle est, pour la quasi-totalité de ces produits, immédiate, à l'entrée en vigueur du Jefta. Les exportations japonaises pourraient directement bénéficier de cet avantage tarifaire sur cette variété de produits, là où elles sont déjà positionnées sur le marché français et où elles sont en concurrence avec d'autres fournisseurs. Par exemple, sur les pianos à queue, le Japon (50 % des importations françaises) pourrait accroître ses parts de marché aux dépens de l'Allemagne (40 %).



Plus encore, les importations de *produits chimiques* (11 % des flux Japon-France) pourraient s'accroître sensiblement puisque le Jefta élargit l'exonération de droits de douane de 30 % à 87 % de la valeur des importations françaises dès son entrée en vigueur. Seuls 13 % des produits sont soumis à un démantèlement progressif, comme les encres. Il en va de même pour les *produits en plastique et caoutchouc* (3 % des flux Japon-France) pour lesquels la part des importations exonérées passe de 25 % à 72 %. Là encore, une partie de ces démantèlements concerne des marchés de niche pour lesquels le Japon est quasiment le seul fournisseur, comme par exemple les produits chimiques pour la photographie (28 % des produits chimiques démantelés).

La disparition progressive des droits de douane concerne surtout l'automobile

Les *véhicules* et les *équipements automobiles* sont parmi les plus gros déficits bilatéraux français avec le Japon (respectivement 1,2 milliard et 1,1 milliard). Celui sur les *véhicules* est resté relativement stable au cours des cinq dernières années, celui sur les *équipements* a triplé sur la même période : l'ouverture de chaînes de production de véhicules japonais en France et en Europe, permettant d'alimenter directement le marché européen, explique en grande partie cette croissance. Par ailleurs, le Japon est un fournisseur majeur pour ces produits : en France, il représente le quart des importations extracommunautaires de *véhicules automobiles* et 30 % de celles d'*équipements*. Notamment, la quasi-totalité des boîtes de vitesses provenant de pays tiers est fabriquée au Japon.

Presque tous les produits de l'industrie automobile étaient soumis, avant accord, à des droits de douane importants à l'entrée sur le territoire européen (10 % pour les véhicules automobiles). Le Jefta prévoit, à terme, la suppression de l'ensemble des barrières tarifaires sur ces produits. Mais cette ouverture est progressive : alors que les *équipements* alimentant des chaînes d'assemblage localisées dans l'UE sont quasiment entièrement exonérés dès le 1^{er} janvier 2019, les *véhicules* le seront à un horizon de six ans.

D'autres produits, notamment ceux connexes à l'industrie automobile, sont également soumis à un démantèlement progressif des droits de douane. C'est le cas des motos (*autres transports*), pour lesquelles le Japon est le premier fournisseur en France (un quart des importations françaises, tous pays confondus), avec une disparition des barrières tarifaires à trois ans. C'est également le cas pour des produits tels que les moteurs, les roulements à billes ou les arbres de transmission (*machines industrielles*).

Les exportations de la France vers le Japon étaient déjà relativement peu taxées avant le Jefta

Les droits de douane japonais étaient déjà relativement faibles pour les produits européens avant l'entrée en vigueur du Jefta : 62 % du montant des exportations françaises vers le Japon était exempté de droits de douane. C'était notamment le cas pour la plupart des produits de technologie haute ou moyennement élevée comme la *pharmacie*, l'*aéronautique*, les *machines industrielles et agricoles*, l'*informatique*, *électronique et optique* ou les *véhicules automobiles*, mais aussi pour les *parfums et cosmétiques*, segment sur lequel la France est particulièrement bien positionnée (tableau 7).

Pour les *produits de la métallurgie*, 74 % du montant des exportations était déjà exonéré de droits de douane (contre 23 % pour le flux Japon-France). C'est 85 % pour les *autres produits* (contre 34 %). Les démantèlements pour ces types de produits sont immédiats à l'entrée en vigueur de l'accord.

La disparition immédiate des barrières tarifaires japonaises concerne 28 % des exportations françaises

Les *produits manufacturés divers*, la *chimie* et les *plastiques et caoutchoucs*, qui étaient plus largement soumis à des barrières tarifaires, bénéficient massivement du démantèlement immédiat des droits de douane. Mais pour ces produits la production française n'est pas considérée comme particulièrement bien placée sur le plan concurrentiel. Les principaux bénéficiaires seront probablement, d'une part les *produits agricoles et agroalimentaires*, d'autre part le *textile-habillement-cuir*, des produits sur lesquels la France est particulièrement bien positionnée sur le marché japonais (18 % et 9 % des flux France-Japon).

La France se place notamment au premier rang des fournisseurs de *boissons*, un produit pour lequel les barrières tarifaires sont presque totalement démantelées au 1^{er} février 2019. La France représente 30 % des achats de *boissons* du Japon tous pays confondus, loin devant les États-Unis (15 %), l'Italie (7 %) ou le Royaume-Uni (4 %). Les vins représentent les $\frac{2}{3}$ de la valeur importée pour ce produit et les spiritueux $\frac{1}{5}$. Le démantèlement des barrières tarifaires devrait permettre d'accroître les parts de marché européennes, y compris face à des pays comme le Chili, qui a gagné 5 points de pourcentage de parts de marché depuis 2000 et occupe désormais une place comparable à celle de l'Italie. Mais les effets pour la France pourraient être limités car elle se positionne sur un créneau particulièrement haut de gamme, avec des valeurs unitaires 50 % plus élevées que la moyenne européenne ou que les autres concurrents sur le marché japonais (source Cepii). Le démantèlement tarifaire avantagerait plutôt les produits italiens et espagnols, situés dans une gamme intermédiaire.

Pour les produits laitiers, la France est le 6^{ème} fournisseur, ex-aequo avec l'Italie et derrière l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Les fromages représentent les $\frac{3}{4}$ de ces exportations. Pour ce produit, le bénéfice des exonérations tarifaires pourrait être moins important que d'autres mesures incluses dans le Jefta comme la protection des indications géographiques.

Enfin, pour le *textile-habillement-cuir*, la France se place au 9^{ème} rang des fournisseurs du Japon (2 % des importations). Elle occupe toutefois le 4^{ème} rang pour les articles en cuir (10 % du marché japonais), l'Italie se plaçant en 2^{ème} position (19 %). Le démantèlement progressif des droits de douane pour les articles en cuir, qui dégagent un excédent commercial important pour la France (0,5 milliard en 2018), devrait bénéficier à l'un comme l'autre pays. Pour autant, s'agissant essentiellement de produits de luxe, il n'est pas évident que le facteur prix soit de première importance pour développer les exportations françaises vers le Japon.

11 000 entreprises françaises exportent vers le Japon pour 6,6 milliards d'euros

Certains secteurs concentrent une part importante des exportations : pour l'automobile, les moyens de transport, la pharmacie et le cuir. moins de 400 entreprises exportatrices y réalisent à elles seules 27 % du montant des exportations vers le Japon. Tous secteurs industriels confondus, 4 000 entreprises représentent 36 % des exportateurs et 62 % des exportations.

À l'opposé, les secteurs du commerce de détail et des services représentent un grand nombre d'entreprises (2 800) mais réalisent un faible montant d'exportations vers le Japon (15 %) ; parmi elles, plus d'une sur cinq n'exporte que vers le Japon. Les entreprises du commerce de gros (2 800 entreprises également) réalisent quant à elles 19 % du montant des expéditions.

Enfin, les vigneronnes représentent plus de 1 500 entreprises exportatrices, mais celles-ci ne réalisent que 200 millions d'euros de ventes sur le marché japonais.